

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 27 novembre 2024 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Prévisions budgétaires

	Revenus	Charges	CFF-Fonc.*	CFF-Inves.**	Quotes-Parts
Service de fonctionnement et aménagement	5 532 514 \$	8 372 857 \$	4 304 693 \$	(1 464 350 \$)	60 000 \$
Service d'évaluation	1 444 812 \$	1 572 766 \$	127 954 \$	-	1 006 812 \$
Service de sécurité publique	496 083 \$	496 083 \$	-	-	262 480 \$.
Service de la gestion des matières résiduelles	6 975 366 \$	7 070 366 \$	200 000 \$	(105 000 \$)	5 277 104 \$
Service promotion et développement économique	1 387 000 \$	1 448 188 \$	61 188 \$	-	200 000 \$
Territoires non organisés	5 087 614 \$	6 014 245 \$	943 631 \$	(17 000 \$)	-
Téléphonie IP	345 475 \$	470 475 \$	130 000 \$	(5 000 \$)	-
Service de logement social	91 123 \$	91 123 \$	-	-	91 123 \$
Ingénierie	633 635 \$	633 635 \$	-	-	57 065 \$
Terres publiques intramunicipales	1 220 379 \$	1 215 379 \$	-	(5 000 \$)	-
Gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier	2 202 488 \$	2 098 838 \$	-	(103 650 \$)	-
Fonds de développement Péribonka	983 609 \$	983 609 \$	-	-	-

* Conciliation à des fins fiscales - fonctionnement

** Conciliation à des fins fiscales - investissement

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Larouche / Approbation des règlements 2024-435,436, 437;
 - Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget / Approbation du règlement 415-24, 416-24, 417-24, 418-24, 419-24, 421-24, 422-24, 423-24 et 424-24.

Culture et patrimoine

- Le conseil adopte la politique du Programme de soutien à la recherche-cr ation 2024-2025 et octroie :
 - 4 000 \$ maximum en compensation pour la tenue du jury et les frais encourus par le Conseil des Arts de Saguenay dans le cadre de la mise en  uvre de l'entente;
 - 18 000 \$ en soutien aux projets des artistes laur ats du programme de recherche-cr ation.
- Le renouvellement de l'entente Culture- ducation avec la Ville de Saguenay pour la p riode 2025-2028 est approuv  et un montant maximum de 3 000 \$ par ann e pour le transport des  l ves et 1 000 \$ par ann e pour le transport des m diateurs culturels sur trois ans, conditionnellement   la signature d'une prochaine entente de d veloppement culturel avec le minist re de la Culture et des Communications du Qu bec est octroy .
- Le conseil octroi une aide financi re   la restauration patrimoniale pour le volet 1b (propri t  municipale) d'un montant de 52 074 \$ pour la restauration du Presbyt re de L'Anse-Saint-Jean.
- Une aide financi re   la restauration patrimoniale pour le volet 1a (propri t  priv e) d'un montant de 8 782 \$ incluant les taxes admissibles est octroy    la Fabrique St-Dominique pour la production du carnet de sant  de l' glise Saint-G rard-Majella de Larouche.
- Une aide financi re   la restauration patrimoniale pour le volet 1b (propri t  municipale) d'un montant total de 5 015 \$ est octroy  pour la production de devis structurel pour la restauration du mur du restaurant du site patrimonial de la pointe de Bardville.
- Le conseil accorde une aide financi re   la restauration patrimoniale pour le volet 1a (propri t  priv e) d'un montant de 79 616 \$   la municipalit  de Rivi re- ternit  pour les travaux de stabilisation de la Statue Notre-Dame du Saguenay.

Nouveaux arrivants

- Le conseil autorise le pr fet de la MRC, M. G rald Savard,   signer le protocole d'entente entre la MRC, Ville de Saguenay et Promotion Saguenay et autorise la directrice g n rale et greffi re-tr sori re de la MRC   d signer un repr sentant du personnel pour si ger sur tout comit  de cet organisme dont la pr sence de la MRC est jug e requise.
- Le conseil alloue :
 - Le budget de 6 000 \$ pr vu   l'action 1.4 du plan d'action PAC en 2024 pour la cr ation et distribution de trousse d'information aux intervenants municipaux et communautaires;

- Le budget de 4 000 \$ prévu à l'action 1.8 du plan d'action PAC en 2024 pour la création d'une liste d'activités gratuites d'accueil et de découverte du territoire de la MRC offertes aux nouveaux arrivants.

Gestion des matières résiduelles

- L'achat de conteneurs de recyclage avec ouverture sélective auprès de BR Métal inc. est autorisé pour un montant d'environ 54 958,05 \$ avec taxes, incluant approximativement 3 transports au montant de 1 000 \$ chacun.
- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant le règlement numéro 20-421 sur la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil octroi un contrat d'un maximum de 27 250 \$ incluant les taxes à la Coopérative forestière du Fjord afin de faire l'inventaire et de caractériser les ponceaux sur les TPI des municipalités de Larouche et du Bas-Saguenay.

Territoires non organisés

- Une aide financière de 12 000 \$ est octroyé à l'Association sportive Sainte-Marie inc. pour le projet « Installation d'un bâtiment d'accueil dans le secteur du lac Perron - Accès à la passerelle Péribonka » dans le cadre du fonds Péribonka-TNO.
- Le conseil des maires convient :
 - que la MRC du Fjord-du-Saguenay réserve un montant de 20 000 \$ à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO pour l'entretien de la route R200 à l'hiver 2024-2025;
 - que des entretiens sur la route R200 Saint-Fulgence - Labrieville, coordonnés par l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur, seront réalisés jusqu'à un montant maximal de 73 136 \$;
 - que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisé à signer une entente concernant le financement et la coordination des entretiens de la routes forestière R200 Saint-Fulgence - Labrieville avec l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur et l'association pour l'entretien des chemins d'accès des Monts-Valin;
 - et que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à verser à l'Association pour l'entretien des chemins d'accès des Monts-Valin un montant maximum de 73 136 \$ pour l'entretien de la route :

Organisme	Montant
Municipalité de Saint-Fulgence	4 000 \$
Auberge du km 31	4 400 \$
Relais La Chapelle	4 400 \$
Boisaco	1 000 \$
SEPAQ - Parc national des Monts Valin	1 500 \$
3 ^e escadre de Bagotville	20 900 \$

- Le conseil des maires convient :
 - que la MRC du Fjord-du-Saguenay réserve un montant de 16 500 \$ à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO pour l'entretien de la route R253 à l'hiver 2024-2025;
 - que des entretiens sur la route R253, coordonnés par le club de motoneige Onatchiway, seront réalisés jusqu'à un montant maximal de 31 497 \$;
 - que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à signer une entente de financement avec le club de motoneige Onatchiway pour l'entretien de la route R253 durant l'hiver 2024-2025 et à verser un montant maximal de 31 497 \$ sur présentation de pièces justificatives;
 - de facturer les organismes suivants :

Organisme	Montant
Hydro-Saguenay	2 000 \$
Club de motoneige Onatchiway	1 100 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	1 500 \$

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Promotion et développement L'Anse-Saint-Jean	Ciné-Club Fjord	2 443 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Mise aux normes pour la réouverture de la patinoire municipale	6 142 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Célébration Noël 2024	3 477 \$
La Montagne en feu	Festiv-Alpin 2024	5 000 \$
Municipalité de Larouche	Relocalisation et aménagement des organismes et activités facilitant l'accessibilité aux aînés de la municipalité de Larouche	10 243 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Agrandissement de la garderie Les Petits Cailloux	75 000 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Enseigne - Pour être bien informé	40 000 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Projet des loisirs - Patinoire et pavillon	23 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Honoraires complémentaires - Préparation appel d'offres SEAO - Honoraires complémentaires (groupe électrogène au centre communautaire)	3 850 \$
	Total	169 155 \$

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 15 novembre 2024 est entériné.
- Le conseil autorise la signature de l'entente de collaboration avec l'École des entrepreneurs du Québec tel que proposé.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay accorde un montant de 18 500 \$ pour l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2023-2025 et autorise la signature de l'avenant n° 2 - Prolongation d'un an de l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2023-2025, tel que proposé.
- Le conseil autorise qu'un montant maximal de 700 \$ soit versé à L'A.P.R.S. inc. pour la mise en œuvre de l'action tel que proposé et que cette somme soit prise à même le budget prévu pour la mise en œuvre de la politique MADA de la MRC.

Divers

- Le conseil adopte les règlements suivants :
 - Le règlement numéro 24-501 concernant les séances ordinaires et extraordinaires du conseil;
 - le règlement numéro 24-502 ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'abroger le règlement 22-461 adopté pour les mêmes fins;
 - le règlement 24-503 remplaçant le règlement 16-367 ayant pour objet le remboursement des dépenses et des frais de déplacement des élus sont adoptés;
 - le règlement numéro 24-500 sur la gestion contractuelle et ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 23-486 adopté pour les mêmes fins.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay avisera le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et de Parcs qu'elle prend acte des projets d'aires protégées présentés dans le cadre de l'appel à projets et demandera au MELCCFP que les MRC de la région soient responsables de coordonner la table régionale de concertation. Par ailleurs, la MRC s'engage à participer aux prochaines étapes pour l'ensemble des dossiers, soit l'analyse par le MELCCFP et la mise en place d'une table régionale de concertation.
- Un contrat est octroyé à la firme Habitat d'un montant de 98 388 \$ incluant les taxes afin d'accompagner la MRC dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées, tel que recommandé par le comité Énergie et Ressources naturelles.
- Les aides financières suivantes sont réservées pour les 3 principaux clubs de quad présents sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'année 2024 :

Clubs	Aide (\$)
Quad aventure Valin	21 831 \$
Quad du Fjord	15 134 \$
Quad Saguenay	13 035 \$
Total	50 000 \$

- Le conseil octroi une aide financière de 95 000 \$ au Club de motoneige Caribou-Conscrits afin d'assurer la qualité et la sécurité des sentiers sur les monts Valin et nomme le préfet de la MRC, le coordonnateur au développement territorial et forestier ou son substitut pour participer au conseil d'administration du club à titre d'observateur.
- Une aide financière de 20 000 \$ est octroyée au Club de motoneige du Fjord inc. afin d'assurer la qualité et la sécurité des sentiers dans le Bas-Saguenay.

- Le préfet ou la directrice générale de la MRC sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC l'entente relative à la mise en œuvre du Programme d'aménagement durable des forêts et la MRC Maria-Chapdelaine est désignée à titre de responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du programme.
- Le conseil adopte la version révisée du document « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire - Critères visant à soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur ». Les professionnels de la MRC seront mandatés afin de lancer un appel de projets devant se dérouler entre le 29 novembre 2024 et le 23 janvier 2025 et de procéder à l'analyse des demandes reçues.
- Le conseil adopte la « Directive particulière de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle ». Celle-ci remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023.
- Un mandat est octroyé à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine pour la réalisation de la conception d'outils documentaires et la réalisation du paramétrage de la solution logicielle Constellio pour un montant de 472 200 \$ (542 911,95 \$ taxes incluses) en plus du traitement des documents papier et numérique, et ce, sur une période de plus de 3 ans.
- Les quatre projets suivants déposés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II du ministère des Transports du Québec pour l'année 2023 sont acceptés :

Organisme	Aide accordée
Saint-Fulgence	28 539 \$
Saint-Ambroise	36 446 \$
Saint-Honoré	158 130 \$
Transport adapté du Fjord	81 641 \$
Total	304 756 \$

- Une aide financière est octroyée à la ZIP Charlevoix-Saguenay dans son mandat de concertation sur la navigation durable sur la rivière Saguenay, soit un montant de 10 000 \$ conditionnellement à la participation financière des partenaires pour chacune des années 2025 à 2030.
- Le conseil adopte la Politique de confidentialité de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Les recommandations du comité directeur suivantes sont acceptées par le conseil :
 - l'entente du projet Signature Innovation concernant le soutien financier de treize (13) projets pour un montant de 417 598 \$, dans le cadre du 2^e appel de projets du volet 1 du Fonds Signature Innovation : diversification, bonification ou développement d'activités et/ou de services hivernaux, et que les sommes soient prises à même le budget d'aménagement;

- la Politique de gestion administrative des écarts soit appliquée à l'ensemble des projets soutenus dans le cadre du fonds Signature Innovation.

Marie-Pier Boudreault